Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213500416-20260402-DCM20260330_12-DE

Commune de BRIE
22 rue de Bretagne
35150 BRIE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt-six, **le 30 mars 2026 à 20h30,** le Conseil Municipal, proclamé élu à la suite des élections municipales du 15/03/2026, convoqué le 25 mars 2026 par Monsieur Bruno PELLETIER, Maire, s'est réuni à la Mairie, afin de discuter des points à l'ordre du jour :

Présents : Bruno PELLETIER, Michelle RIET, Dominique BRISARD, Christine GANTELET, Philippe DENIS, Damien DERSOIR, Michèle BORDELET, Aline PERRIN, Coralie JAEG, Yoann ROBIEU, Patrick ROBERT, Caroline MARTEL, Ludovic DRONIOU, Louise BRISARD, Melvyn BOUYER

Excusé.e :

Absent.e :

Secrétaire de séance : Michelle RIET

Les comptes rendus des Conseils municipaux des 24 février 2026 et 20 mars 2026 sont validés à l'unanimité.

12.Conventions de servitudes ENEDIS : déplacement réseau électrique haute tension - lotissement Le Lomet

Vu la délibération n° DCM 20240617-8 approuvant le programme d'avant-projet définitif relatif à l'aménagement du lotissement communal le Lomet,

M. le Maire informe qu'il convient de passer une délibération visant expressément la signature d'une convention de servitudes Enedis sur les parcelles ou au moins la signature d'un acte notarié.

Il est ainsi rappelé que dans le cadre du renforcement et déplacement du réseau électrique haute tension consécutif à l'aménagement du futur lotissement public le Lomet, il convient d'autoriser la pose en souterrain d'un câble électrique haute tension ainsi que l'implantation d'un nouveau support électrique dans les parcelles cadastrées AA 293-325 et 331.

Ces parcelles appartenant à la commune, Enedis, afin de pouvoir réaliser ces travaux, sollicite la commune pour la signature de conventions de servitudes et de l'acte notarié s'y afférent.

- **Décision :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (15 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention) :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions de servitudes ENEDIS avec la société ENEDIS, en *annexes 3 et 3 bis,* et tout acte notarié s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,
Bruno PELLETIER

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :
- la transmission en Préfecture le :
- la réception en Préfecture le :
- la publication le :
Le Maire, Bruno PELLETIER

MAIRIE de BRIE 35150

MAIRIE de BRIE 35150

DCM20260330-12